

Commission d'Appels d'Offres du 11 avril 2019

Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Michaël ROHR, Jean-Gérard GEORGES, Patricia HANTZ, Michel DIDIER.

Etaient excusés ou absents : Cédric PIERREL, Annie GRANDPERRET.

Services : Rémi DECOMBE, Franck GIGANT, Jérôme CUNAT.

Objet : Marché Public de travaux de réalisation d'un city-stade multisports ruelle des Viaux à Vagney.

1°/ Marché Public de travaux de réalisation d'un city-stade multisports ruelle des Viaux à Vagney – ouverture des plis :

a) Données du marché

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle l'ordre du jour de la présente réunion de la commission d'appels d'offres et les éléments du marché public faisant l'objet d'une ouverture de plis.

Date limite de réception des offres : vendredi 05 avril 2019, 12h00.

Date d'ouverture des plis : vendredi 05 avril 2019, 19h30.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation du SMIC des Vosges, plateforme de dématérialisation de l'association des Maires des Vosges.

Budget prévu : 71 000 € TTC (couche de forme comprise, évaluée à 22 782 € TTC).

Estimation et caractéristiques techniques :

Descriptif	Estimatif (€ HT)	Descriptif sommaire
Fourniture et pose des équipements	46 580,00 € (PSE comprises) soit 55 896 € TTC	Fourniture et pose des éléments d'enceinte de l'équipement (barrières, grillage, portes et portillons, filets, pans coupés aux angles, etc...) ; Fourniture et pose des équipements sportifs (buts, paniers de basket, traçages, filets de badminton/volley et de tennis, buts brésiliens sans déports, etc...) ; Fourniture et pose d'une pelouse synthétique.

Les travaux de plateforme (terrassement, réseaux, enrobés), seront réalisés par une entreprise spécialisée en cours de sélection ainsi que les services techniques municipaux.

- Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : fournitures métalliques en acier inox (estimé à 3 480 € HT soit 4 176 € TTC) ;
- Prestation supplémentaire éventuelle n°2 : fourniture et pose d'un filet de toit (estimé à 1 200 € HT soit 1 440 € TTC).

Délais :

Date de début des travaux : Lundi 17 juin 2019.

Date de fin de réalisation des travaux : au plus tard le lundi 08 juillet 2019.

Critères d'évaluation :

- Valeur technique de l'offre : 40 % ;
- Prix : 60 %.

b) Présentation des offres reçues :

Candidatures reçues :

Entreprise	Date de dépôt	Nature de l'offre
Casal Sport	03/04/2019	électronique
Playgones	04/04/2019	électronique
Groupe SAE	05/04/2019	électronique

A ouverture des plis dans l'ordre respectif de leur arrivée, les offres sont dévoilées ainsi qu'il suit :

• Offre de Casal Sport :

Prestation	Prix (€ TTC)
Ferme	47 263,20 €
PSE 1 Acier inox	4 176,00 €
PSE 2 Filet de toit	1 440,00 €
TOTAL	52 879,20 €

• Offre de Playgones :

Prestation	Prix (€ TTC)
Ferme	48 724,80 €
PSE 1 Acier inox	Non-chiffrée
PSE 2 Filet de toit	4 942,08 €
TOTAL	53 666,88 €

• Offre de Groupe SAE :

Prestation	Prix (€ TTC)
Ferme	44 640,00 €
PSE 1 Acier inox	Non-chiffrée
PSE 2 Filet de toit	7 800,00 €
TOTAL	52 440,00 €

c) Analyse des offres :

L'analyse plus poussée doit être faite pour définir les attributaires des lots.

L'analyse peut se faire en se basant uniquement sur la tranche ferme, ou en incluant également les options, selon la décision qui sera retenue par la commission d'appels d'offres.

Une négociation est possible, auquel cas la commission serait à nouveau réunie ultérieurement.

Proposition d'analyse : tableau distribué et exposé en séance.

Suite à l'analyse des services municipaux, il apparaît que la proposition faite par Casal Sport n'est pas entièrement en inox, seulement les poteaux extérieurs et non les panneaux de remplissage. Cependant ce candidat est le seul à répondre sur cette option, puisque SAE et Playgones ne la propose pas. L'inox permet de passer d'une garantie de 20 ans à 25 ans par rapport au thermolaqué.

Concernant l'autre option, le filet de toit, la société SAE est nettement plus chère que Casal sport car le filet proposé est fixé sur une double ossature permettant une fixation indépendante et donc une meilleure durabilité du produit dans le temps. Playgones propose la même technique que Casal sports.

Concernant le gazon synthétique, Casal sport le garanti 8 ans, SAE 8 ans avec entretien (offert la première année, 3 ans sans entretien) et Playgones 5 ans. Cela crée des différences de points sur cet aspect, mais les services techniques disposent d'une machine permettant l'entretien de ce type de surface, il convient d'en vérifier la compatibilité avec les différents fournisseurs.

Concernant les poteaux extérieurs, ceux de Casal sports sont légèrement plus larges, mais la technique « monobloc » proposée par SAE permet une meilleure résistance de l'ensemble.

Concernant les cages de foot, à voir s'il est possible de les remplacer par des filets aciers pour limiter les nuisances sonores.

Au final, en matière de prix Playgones est un peu plus élevé sans avoir de réelles plus-values techniques, tandis que les produits proposés par SAE et Casal Sports sont d'un bon niveau technique. Il convient cependant de préciser certaines informations pour comparer des prestations équivalentes. Dans les deux cas de figure d'analyse, Casal Sports et SAE sont les deux premiers et Playgones est dernier, ce qui ne lui permet pas d'accéder à une éventuelle procédure de négociation qui est limitée aux deux premiers.

Monsieur PIQUÉE propose donc d'engager une procédure de négociation afin d'obtenir de meilleures conditions pour définir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Il propose le contenu de la négociation :

- Avec les entreprises Casal Sports et SAE ;
- Mise en ligne sur le site internet du SMIC des Vosges ;
- Retour des offres négociées pour le 19 avril à 18h00 ;
- Demande d'amélioration du prix des propositions (SAE et Casal Sports) ;
- Demande de précisions et d'une autre proposition technique sur le filet de toit (SAE et Casal Sports) ;
- Demande de confirmation de compatibilité de la machine communale pour entretenir le gazon synthétique (SAE et Casal Sports) ;
- Aucune demande de précision sur l'option Inox, que la commission ne souhaite pas retenir.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, la commission d'appels d'offres émet un avis favorable à cette procédure de négociation.

La commission se réunira de nouveau le 23 avril à 18h00 pour l'attribution du marché public.

2°/ Autres dossiers :

Les dossiers à venir pour les commissions suivantes concernent :

- Marché public de logiciel communal.
- Marché public de maîtrise d'œuvre pour la station de neutralisation.

La séance est levée à 18h37.

VAGNEY, Le 12 avril 2019,
Le Maire,
Didier HOUOT